Image not found or type unknown

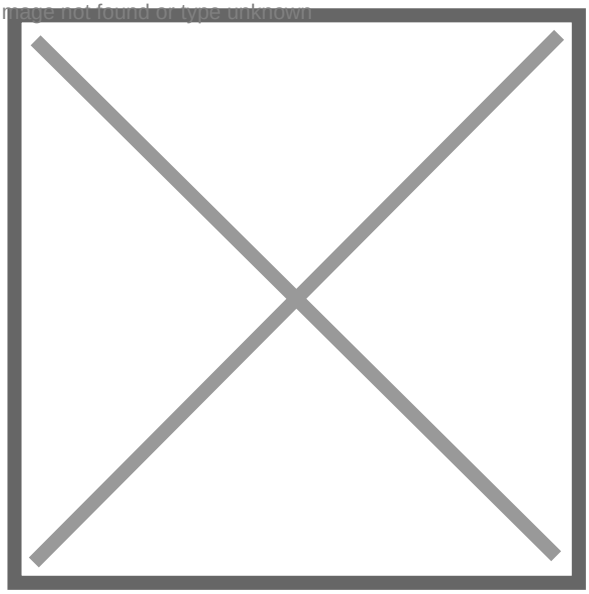

Propriétaire résilie mandat de gestion

Par **Locataire34**, le **09/01/2012** à **00:01**

Bonjour,

Mon propriétaire vient de résilier le mandat de gestion qui le liait à l'agence a laquelle je me suis adressé pour louer mon appartement.
Je suis passé par agence (et ai payé des frais d'agence) car je ne voulait pas de rapport direct avec le propriétaire. Pour diverses raisons qui me sont propres et nottament car je trouve qu'il est plus simple de régler des problème avec une agence qu'avec un particulier, notamment lorsqu'il y a des réparations à faire (ce n'est que mon avis).
Je sais qu'il a tout à fait le droit de le faire et de reprendre la gestion mais dans ce cas, es-ce que je peux réduire la durée du préavis. Je ne souhaite pas continuer à occuper le logement dans ces conditions. De plus pensez vous que je puisse récupérer le montant des frais d'agence ou du moins une partie?
Merci de votre réponse.
Cordialement.

Par **cocotte1003**, le **09/01/2012** à **00:08**

Bonjour, vous ne payez pas les frais de gestion, c'est uniquement le bailleur qui le fait. Vous avez payez uniquement pour la rédaction de votre bail (visite, dossier, entrée dans les lieux...), en conséquence le travail a été fait et vous ne pouvez prétendre à aucun dédommagement. vous n'avez pas non plus un motif de préavis réduit, cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés